

L'ÉPINAY

Situé à l'ouest de la commune de Saint-Georges-sur-Loire, ce site offre à l'historien amateur deux centres d'intérêts : un château et un prieuré.

A- LE CHATEAU

1- Les bâtiments.

Dans son livre « *Manoirs et Gentilshommes de l'Anjou* », de 1987, André Sarazin fait une description élogieuse de cette propriété. Cependant, les nombreux travaux de restauration, au cours des siècles, ont brouillé l'ordonnance architecturale de l'ensemble.



Vue aérienne du site.



Une forteresse existait au XIII^e siècle, en témoigne une tour à l'ouest, vestige de l'ancienne enceinte.



Au XVII^e siècle, de grands travaux sont exécutés. Le logis est prolongé jusqu'à la tour de l'ancienne enceinte.



Le logis seigneurial remonte au XV^e siècle. Il est doté d'une tour d'escalier carrée.



Lanternon coiffé d'un pigeon.

Reprenons l'histoire, d'abord celle de la tour du XIII^e : à une date inconnue, elle fut transformée en pigeonnier. Rappelons que le nombre de « *trous de boulins* » où nichaient les pigeons était proportionnel à l'étendue des propriétés du domaine. Au XVII^e siècle, lors des grands travaux, la tour est surmontée d'un dôme à lanteron. L'épi de

faitage restauré en 1989 est remarquable : il fait plus d'un mètre de haut et est terminé par un pigeon.



En face du logis seigneurial du XV^e, subsistent les ruines des remparts et le chemin de ronde de la forteresse du XIII^e siècle. Un chatelet d'entrée carrée donnait accès à l'entrée de la cour intérieure du logis.

l'Épinay revient dans la famille Montalais, au fils Robert. Robert se marie en 1548 avec Françoise du Puy du Fou et meurt en 1555. Comme cette Françoise est remariée, c'est sa mère, Catherine de Laval qui vend l'Épinay à Antoine de Brie en 1576. La fille de Philippe de Brie se marie avec Charles d'Andigné. Leur fils Christophe hérite et sa fille Suzanne se marie avec Philippe Reverdy. Leur fille Jeanne se marie avec Henri de Cumont et c'est la dynastie des Cumont qui sera propriétaire pendant deux siècles jusqu'en 1902. Jean-Charles père, Jean-Charles fils, Pierre Thimothée et Arthur.

Ces différentes familles étaient angevines : les Gastinel du Segréen ; Le père d'Hector de la Jaille est mort à Azincourt ; les Montalais sont seigneurs de Chambellay ; Pierre Poyet, frère de Guillaume Poyet l'auteur de l'Ordonnance de Villers-Cotterets, fut maire d'Angers ; Antoine de Brie était propriétaire de la Bénaudière à Saint-Georges et du Jeu à Chaudefonds-sur-Layon ; la famille d'Andigné a été l'une des grandes familles angevines ; Arthur de Cumont, maire de Saint-Georges fut député et ministre de l'Instruction et du Culte.



Les travaux du XVII^e siècle nous laissent une façade à fenêtres à meneaux surmontées de lucarnes à pinacles et crochets.

2- Histoire des propriétaires.

Célestin Port cite les Gastinel comme premiers propriétaires connus. Henri II de la Jaille (1403-1453) en est propriétaire en 1451. Sa fille Jeanne se marie avec Mathurin de Montalais en 1425. Leur fils Jean hérite. Le fils Mathurin hérite aussi mais vend l'Épinay en 1539 à Pierre Poyet. Vraisemblablement, par réméré,

des-Prés autour du bourg et la chatellenie de la Varenne s'étendant le long de la vallée de la Loire sur les paroisses de Saint-Georges, Saint-Germain-des-Prés et Champtocé (Voir ci-après l'extrait de la carte de Cassini). Les varennes sont des alluvions grossières de la Loire et peu fertiles.

3- Le fief

Le fief de l'Épinay nous est connu par trois censifs : 1541, 1600, 1650 et par les assises de 1752. Ces documents proviennent des Archives départementales. Il y a quatre sous-fiefs : les Touches-Thérambault et les Touches-Quatre-Bœufs situées au sud-ouest de Saint-Georges, Rochefou au nord-est de Saint-Georges et débordant sur le Petit-Paris, aujourd'hui Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Germain-



Carte de Cassini. 2^e moitié du XVIII^e siècle.

Rappelons que sous la féodalité, il existe deux types de propriétés : la propriété éminente appartenant au seigneur, et la propriété utile. Chacun des propriétaires « utiles » doivent payer au seigneur un impôt : le cens. Le censif est une pièce comptable, où chaque propriété est listée avec le montant de l'impôt. Lors des assises, chaque propriétaire « utile » est convoqué devant une cour présidée par le seigneur. Il s'avoue sujet du seigneur, c'est l'aveu. Il précise le montant du cens. C'est l'occasion pour le seigneur de remettre à jour le censif.

La majeure partie des propriétés utiles est composée de terres et de prés. Par contre, il est intéressant de recenser les maisons, closeries et métairies. Sur environ 166 maisons recensées aux assises de 1752, 3 relèvent directement de l'Épinay, 23 des Touches, 11 de Rochefou, 29 de Saint-Germain et 70 de la chatellenie des Varennes, 27 ne sont pas affectées. Entre autres, aux Varennes, il y a 4 closeries et la Croix-Verte, aux Touches, Rogeard, les Petites-Touches, Nid-d'Oiseau, Petit-Arrouet, à Rochefou, la closerie de la Simaudière ; les métairies du Vau, de la Forestrie, de Rochefou et la Sausserie. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ce sont donc des parties importantes des deux paroisses de Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Germain-des-Prés qui relèvent du seigneur de l'Épinay.

Le château et son parc magnifiquement aménagés, ont été transformés en hôtel.

B- LE PRIEURÉ

D'après Lemesle, le prieuré fut fondé en 1208 avec l'autorisation de Matthieu, abbé de Saint-Georges, qui, obligé d'y établir deux prêtres, s'engagea à les entretenir en vivres et vêtements et leur abandonna toutes les dîmes du fief. Le service fut réduit, au XV^e siècle, à une seule messe du dimanche, et une ordonnance du 13 novembre 1752, supprimant le prieuré tombé en comende depuis le XVII^e siècle, l'incorpora à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, sous la charge de la desservir.

Les propriétés de ce prieuré sont faibles : les closeries de l'Épinay et de la Chetarderie, des terres, vignes et prés.

An 1753, les ressources s'élèvent à 680 livres et les charges à 280 livres. Le « bénéfice » qui va au prieur est donc de 400 livres.

Comme toutes les propriétés du clergé, le prieuré de L'Épinay est vendu à la Révolution. L'acte de vente du 19 avril 1791, nous donne une description succincte du prieuré :

« Une chapelle sous l'invocation de sainte Pétronille, trois chambres basses, grenier au-dessus, cellier, étable, toits à porcs, cour, 7 boisselées de jardin (0,5 ha), le tout clos de murs, 134 boisselées de terres labourables (9 ha), trois quartiers de vignes (0,8 ha), six boisselées de pré (0,4 ha) ».

Le Prieuré de l'Épinay est vendu nationalement le 19 avril 1791 à Testard (1 Q 369).

La Closerie est vendue le 11 mai 1791 au même.
 La Chetarderie est vendue nationalement le 19 avril 1791 à Ravain.

Les bâtiments, aujourd'hui chambres d'hôtes, comprennent la chapelle, bien conservée, la maison du propriétaire au-dessus d'une superbe cave voutée. Un portail crénelé, très joliment restauré au siècle dernier, ferme la cour intérieure.

Au XVII^e siècle, ce bénéfice a été un enjeu historique pour notre grand écrivain Jean Racine : orphelin, élevé par sa grand-mère, Jean Racine, pauvre comme job, a été envoyé à Uzès, chez son oncle maternel Antoine Sconin. Ancien abbé général de la congrégation de Sainte-Geneviève, Sconin arrive à Uzès en 1653, il est nommé vicaire général du diocèse d'Uzès en 1661 par son évêque, Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, qui est aussi abbé de l'abbaye de Saint-Georges. Sconin avait reçu de cet abbé, le « bénéfice » du prieuré de l'Epinau. On a vu que, un siècle plus tard, son montant



Chapelle du prieuré de l'Epinau, dédiée à sainte Pétronille que l'on évoquait pour guérir les fièvres ; à droite, le portail d'entrée, crénelé.



Portail d'entrée crénelé, vestige d'anciennes fortifications (Ph. M. Cl.)



Baie ogivale gothique du XV^e siècle. (Ph. M. C.)

était de 400 livres. Antoine Sconin donna son bénéfice de l'Epinau à son neveu. Mais, pour obtenir un « bénéfice ecclésiastique », il faut être religieux, ce qui n'était pas le cas de Jean Racine. Un dénommé Leferron, religieux, disputa le bénéfice à Jean Racine. Il s'en suivit un procès perdu par l'écrivain, procès auquel il n'avait rien compris. Jean Racine se vengea des juges en écrivant sa comédie : « *Les Plaideurs* ». « Ma foi sur l'avenir, bien fol qui se fiera, tel qui rit vendredi, dimanche pleurera... »

Denis Mercier

Sources :

- *A Sarrazin : « *Manoirs et gentilhomme de l'Anjou* ».
- *Lemesle : « *Saint-Georges-sur-Loire. Notice sur l'abbaye.* »
- *C. Port : « *Dictionnaire de Maine et Loire.* »
- *Cassini : cartes
- *La médiathèque du Patrimoine.
- *Arch. départ. 49 :
 Censifs de l'Epinau : 238 J 32, 33, 34
 Assises de 1752 : 1 E 276
 Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges
 Ventes à la Révolution, série I Q.